

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA DIVERSITÉ MONTRÉLAISE SUR LA RÉVISION DE LA MÉTHODE DE RÉPARTITION DES FONDS DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE MINISTÈRE DU TRAVAIL DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (ENTENTE VILLE-MTESS 2018-2023)

Mise en contexte

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise a déposé, le 17 juin 2019, un rapport et des recommandations sur la révision de la méthode de répartition des fonds de l'entente entre la Ville de Montréal et le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (entente Ville-MTESS 2018-2023). Le comité exécutif remercie la Commission et toutes les personnes ayant participé aux différentes consultations.

Par la présente, il répond aux sept recommandations du rapport.

R-1

Investir les ressources supplémentaires nécessaires en recherche afin de participer au raffinement de l'indice du revenu viable, sans toutefois amputer l'enveloppe Ville-MTESS, afin de :

- Produire une analyse différenciée de l'indice selon les sexes dans une perspective intersectionnelle, l'ADS+;
- Avoir recours à l'aire de diffusion comme unité géographique d'analyse;
- Mesurer les écarts entre le nombre de personnes en situation de pauvreté, selon qu'on utilise la MPC ou le revenu viable;
- Documenter l'impact qu'auraient ces écarts si l'on décidait de recourir au Revenu viable pour répartir les fonds de l'entente Ville-MTESS sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Réponse à R-1

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) a entrepris de rencontrer les chercheurs à l'origine de l'indice du revenu viable rattachés à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS). En raison de l'état préliminaire des travaux entourant cet indice, la mise en œuvre de cette recommandation est prématurée. En effet, son niveau de développement actuel ne permet pas d'obtenir des données détaillées dans une perspective ADS+ ou à l'échelle des aires de diffusion. Par ailleurs, l'IRIS, pour des raisons d'indépendance, ne réalise pas directement de mandats pour des organisations publiques. Toutefois, l'IRIS est en mesure, d'une part, d'intégrer dans son cahier de recherche une initiative permettant de documenter le nombre de personnes en situation de pauvreté et, d'autre part, de continuer les représentations auprès des grandes institutions statistiques afin que la perspective du revenu viable soit entendue. Le comité exécutif est favorable à ce que ces travaux soient suivis de près.

R-2

Utiliser l'indice du Revenu viable pour bonifier les représentations que la Ville de Montréal fait depuis des années auprès des paliers de gouvernements supérieurs afin de répondre aux réels besoins en matière de lutte à la pauvreté.

Réponse à R-2

Le comité exécutif est favorable à ce que les meilleures ressources disponibles soient utilisées pour étayer les arguments de la Ville lors des représentations auprès des différents paliers gouvernementaux. Au cours des prochaines années, la Ville de Montréal mènera des représentations auprès du gouvernement du Québec afin de négocier la prochaine entente Ville-MTESS. À cet effet, le comité exécutif est favorable à ce que les indicateurs les plus crédibles soient exploités. Le revenu viable peut faire partie des indicateurs retenus, de la même manière que d'autres mesures de faible revenu fiables et reconnues.

R-3

En attendant la mise au point de l'indice du revenu viable et compte tenu du faible fonds prévu dans l'entente Ville-MTESS, aller de l'avant et utiliser la Mesure du panier de consommation (MPC) pour répartir les fonds de l'entente Ville-MTESS 2018-2023.

Réponse à R-3

Cette recommandation est réalisée. Le conseil d'agglomération a adopté le 20 juin 2019, la nouvelle méthode de répartition des fonds de l'entente Ville-MTESS 2018-2023 (CG 19 0325) et ses mesures d'atténuation. Dans le cadre de cette révision, la mesure du panier de consommation a été retenue pour la répartition des fonds entre les arrondissements et les villes liées.

R-4

Estimer les sommes annuellement nécessaires pour avoir un réel impact sur la lutte à la pauvreté et à l'exclusion et répondre aux besoins, en répartissant le financement entre les territoires où résident des personnes en situation de pauvreté, de façon équitable, mais sans toutefois retirer de fonds à d'autres territoires.

Réponse à R-4

Cette recommandation est réalisée. En effet, l'utilisation de la mesure du panier de consommation et l'application de plusieurs mesures d'atténuation ont permis, d'une part, de ne procéder à aucune réduction de fonds et, d'autre part, de viser plus d'équité entre les arrondissements et les villes liées. Afin d'atteindre cette équité totale, un montant additionnel minimal de 2,4 M\$ par an est nécessaire et devra être négocié avec le gouvernement du Québec.

R-5

Se doter d'un plan de transition comprenant les mesures prévues pour diminuer l'impact de la nouvelle répartition des fonds sur les projets des organismes :

- la redistribution complète du million de dollars supplémentaire annuellement disponible dans les arrondissements et villes liées, en fonction de la MPC;
- une période de trois ans pour assurer la transition;

Réponse à R-5

Ces recommandations sont réalisées. Il s'agit des mesures de mitigation employées pour ne pas réduire les montants octroyés aux arrondissements et aux villes liées et, par extension, aux organismes. Le tableau en annexe présente le résultat de ces mesures par arrondissement et par ville liée.

- **les démarches spécifiques entreprises par le SDIS et les territoires les plus touchés par la redistribution des fonds pour accompagner les organismes;**

Cette recommandation est réalisée. Bien qu'aucune réduction de budget n'ait été imposée, chaque arrondissement et ville liée a été rencontré. Les prémices et les valeurs sous-jacentes à la révision de la répartition des fonds de l'entente Ville-MTESS ont été communiquées et une réponse a été apportée aux différentes préoccupations.

- **Une analyse fine des projets à risque de coupure, en cas de diminution du financement dans un territoire. À cet effet, une attention particulière devrait être portée aux projets de plus de 15 000\$.**

Aucune diminution de fonds n'a été imposée aux arrondissements et aux villes liées, à qui il appartient, dans le cadre de processus de sélection, d'octroyer les fonds aux organismes du milieu.

R-6

Documenter et cartographier les portraits et les mouvements migratoires de la pauvreté de l'agglomération de Montréal. Diffuser ensuite ces informations auprès des arrondissements et villes liées et les encourager à solliciter la collaboration des organismes communautaires et des autres partenaires de lutte à la pauvreté pour :

- Analyser les résultats et raffiner le portrait de la pauvreté à l'échelle des quartiers, en approfondissant par exemple les impacts économiques et sociaux de l'embourgeoisement sur les personnes en situation de pauvreté et les impacts de l'absence de services adaptés aux personnes en situation de pauvreté, dans certains territoires;

Réponse à R-6

Cette recommandation est en cours de réalisation. Le comité exécutif estime que la connaissance, l'analyse et la communication des dynamiques de la pauvreté dans les quartiers montréalais sont incontournables pour une action structurante. À cet effet, plusieurs projets visant à documenter les réalités des populations les plus défavorisées sont en développement.

Il s'agit notamment de la mise à jour des secteurs et de la création d'un indicateur de concentration de grande pauvreté. Ces travaux, menés par le SDIS en concertation avec plusieurs services municipaux font suite aux recommandations de l'évaluation du programme de Revitalisation urbaine intégrée (RUI).

De plus, à l'initiative du SDIS, plusieurs services municipaux collaborent au développement d'indicateurs communs de mesure de la gentrification des quartiers. Cet outil permettra d'évaluer l'incidence des interventions municipales sur la gentrification afin d'en prévenir et de réduire les impacts négatifs.

Finalement, le pôle de données sociales mis en place par le Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal (LIUM) dans le cadre du Défi des villes intelligentes est structurant. Ce projet, centralisateur, permettra de consolider les connaissances sur les différentes réalités des personnes vulnérables notamment par le partage, l'échange et le développement de données sociales ainsi que la mise à contribution des expertises des organisations qui le composent et le point de vue des personnes vivant des réalités de pauvreté et d'exclusion.

- **À la lumière de ce qui précède, identifier les priorités de lutte à la pauvreté par territoire et attribuer les fonds entre les organismes en conséquence;**

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation. Des priorités d'action seront identifiées dans le cadre d'une stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elles permettront notamment d'adapter les interventions aux différentes réalités montréalaises. Par ailleurs, en prévision de la fin de l'entente Ville-MTESS en mars 2023, de nouvelles négociations seront entreprises avec le gouvernement du Québec. Elles devront permettre de situer la criticité des besoins de Montréal et de ses quartiers en matière de lutte contre la pauvreté pour ainsi obtenir des fonds supplémentaires et suffisants qui seront répartis équitablement.

- **Partager le fruit de cette réflexion avec les représentants politiques en développement social de chaque territoire ainsi que dans le cadre d'un forum montréalais de lutte à la pauvreté pour identifier collectivement les multiples facteurs qui engendrent la pauvreté et les différentes pistes de solutions pour la combattre.**

Le comité exécutif est d'avis que l'implication de toutes les parties prenantes est une condition essentielle à l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté visés collectivement. Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale est à élaborer un Plan d'action solidarité, équité et inclusion 2021-2025. Il inclura notamment des partenariats avec les milieux sociaux, institutionnels et philanthropiques ainsi que la création d'une instance régionale visant à maximiser la cohérence et la complémentarité des investissements. Le Plan visera également une participation de la Ville à la recherche-action sur les mesures d'aide financière directe aux personnes et aux familles en situation de très grande vulnérabilité.

R-7

Utiliser tous ses leviers municipaux, notamment en matière de logement social et abordable, de sécurité alimentaire et de transport collectif afin de réduire la hausse des charges qui pèsent sur les personnes en situation de pauvreté de l'agglomération de Montréal.

Réponse à R-7

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation qui correspond aux orientations poursuivies par l'Administration et qui font l'objet de consensus comme en témoignent plusieurs engagements de la Charte montréalaise des droits et responsabilités. L'Administration, à travers ses interventions (plans, programmes, stratégies, politiques et autres documents) et dans le cadre de négociations avec les autres paliers gouvernementaux s'assurera d'utiliser tous les leviers propres à ses champs de compétence pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion. Par ailleurs, en raison de la complexité des déterminants des situations de grande précarité, l'intervention combinée des partenaires publics, privés et sociocommunautaires est indispensable pour apporter des solutions durables et pérennes.

Annexe - réponse à la recommandation 5 : Répartition budgétaire adoptée en juin 2019

Arrondissements et villes liées	Budget alloué annuellement		Budget recommandé annuellement		
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<i>Ahunstic-Cartierville</i>	306 229 \$			346 797 \$	
Anjou	85 546 \$			85 546 \$	
<i>Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce</i>	482 042 \$			607 685 \$	
Lachine	152 388 \$			152 388 \$	
LaSalle	221 969 \$			221 969 \$	
<i>Le Plateau-Mont-Royal</i>	127 554 \$			394 266 \$	
Le Sud-Ouest	360 086 \$			360 086 \$	
<i>L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève</i>	14 163 \$			22 924 \$	
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	453 847 \$			453 847 \$	
Montréal-Nord	442 414 \$			442 414 \$	
<i>Outremont</i>	5 246 \$			42 221 \$	
<i>Pierrefonds-Roxboro</i>	60 152 \$			105 436 \$	
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	195 637 \$			195 637 \$	
<i>Rosemont–La Petite-Patrie</i>	343 290 \$			385 158 \$	
<i>Saint-Laurent</i>	242 374 \$			256 875 \$	
Saint-Léonard	190 963 \$			190 963 \$	
Verdun	221 783 \$			221 783 \$	
<i>Ville-Marie</i>	225 611 \$			440 732 \$	
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	777 565 \$			777 565 \$	
Baie-d'Urfé	– \$			– \$	
Beaconsfield	– \$			– \$	
<i>Côte-Saint-Luc</i>	45 194 \$			68 541 \$	
<i>Dollard-des-Ormeaux</i>	29 696 \$			56 809 \$	
<i>Dorval</i>	17 459 \$			26 475 \$	
Hampstead	– \$			– \$	
Kirkland	– \$			– \$	
Montréal-Est	22 553 \$			22 553 \$	
Montréal-Ouest	– \$			– \$	
<i>Mont-Royal</i>	– \$			28 173 \$	
<i>Pointe-Claire</i>	9 479 \$			30 257 \$	
Sainte-Anne-de-Bellevue	– \$			– \$	
Senneville	– \$			– \$	
<i>Westmount</i>	– \$			39 982 \$	
Total	5 033 240 \$			5 977 082 \$	

Légende : En noir, maintien des budgets historiques, en *bleu et italique*, augmentation des budgets.